

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 26/07/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Denis DIGEL, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Frédérique MEYER donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Monsieur Yvan GIESSLER donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER

Acquisition d'une licence IV pour les Tanzmatten

N° DCM_081_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Action culturelle et artistique
Service instructeur : Tanzmatten
Rapporteur : Monsieur Erick CAKPO

Dans le cadre du dernier contrôle de gestion et des comptes de la Ville de Sélestat mené par la Chambre régionale des comptes, cette dernière avait formulé dans son rapport d'observations définitives un rappel au droit au terme duquel, la collectivité était invitée, en application de l'article 33 du code local des professions du 26 juillet 1900 en vigueur dans le département du Bas-Rhin, à demander une licence permettant de vendre des boissons alcoolisées au sein de l'établissement « les Tanzmatten ».

Suite à de multiples démarches, la Ville de Sélestat a enfin trouvé une licence IV disponible dont elle pourrait se porter acquéreur au prix de 10 000 €. Cette licence 4 était précédemment exploitée au sein du débit de boissons « le Lion d'Or » situé 4 rue de 4ème Zouaves à Sélestat.

Outre le fait de pouvoir se conformer au rappel au droit formulé par la Chambre régionale des comptes, cela présente également l'avantage de pouvoir maintenir cette licence IV sur le territoire de Sélestat.

Par ailleurs, afin de rendre rapidement effective l'exploitation de cette licence au sein des Tanzmatten, Monsieur Jean Paul HUMBERT, directeur de la régie, a d'ores et déjà suivi la formation préalable obligatoire indispensable à l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et est titulaire du permis d'exploitation depuis le 22 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition d'une licence IV au prix de 10 000 € (frais de notaire en sus) et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à

signer l'acte notarié de cession de la licence ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Attractivité et Epanouissement de la Personne réunie le 18/07/2023

- VU** *le Code général des collectivités territoriales.*
- VU** *l'article 33 du Code local des professions du 26 juillet 1900, en vigueur dans le département du Bas-Rhin.*
- VU** *le rappel au droit formulé par la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations définitives.*
- VU** *les crédits inscrits au budget 2023 des Tanzmatten au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » sur l'imputation interne 2051-33001.*
- APPROUVE** l'acquisition d'une licence IV au prix de 10 000 €, les frais de notaire étant facturés en sus.
- AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié de cession de la licence ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Nadège HORNBECK

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le



ID : 067-216704627-20230728-DCM_081_2023-DE